

DREETS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - MISE A JOUR DE LA LISTE DES DEFENSEURS SYNDICAUX

DEMATÉRIALISATION DE LA PROCÉDURE

TUTORIEL



<https://explee.com/fr/video/0ex959m>



0ex959m.mp4



Ouvrir la vidéo avec
Chrome ou Mozilla



Temps estimé pour réaliser cette téléprocédure : 15
minutes



Veillez à regrouper toutes les informations nécessaires
avant de démarrer votre saisie

Depuis le 1er août 2016, les défenseurs syndicaux interviennent au nom d'une organisation syndicale de salariés ou professionnelle d'employeurs pour assister ou représenter les parties devant les conseils de prud'hommes ou les cours d'appel en matière prud'homale à titre gratuit (L. 1453-4 du Code du travail). La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite loi Macron) a créé un statut du défenseur syndical en matière prud'homale. La liste régionale des défenseurs syndicaux est mise à jour régulièrement pour prendre en compte les ajouts, les retraits et les modifications.

Vous trouverez en pages suivantes une aide pour accéder au questionnaire en ligne. Pour créer votre compte, la connexion s'effectue à partir de la plateforme démarches simplifiées via le lien ci-dessous :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mise-a-jour-de-la-liste-def-synd>

OU



Une messagerie est intégrée à cette plateforme pour tous les échanges entre vous et vos interlocuteurs. Ainsi, vous êtes régulièrement informé(e) de l'état d'avancement du traitement de votre dossier.



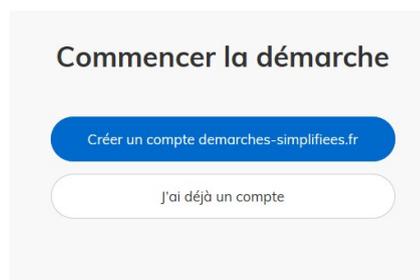
Cette démarche ne concerne que les défenseurs syndicaux à inscrire sur la liste officielle ou qui souhaitent apporter des modifications à leur inscription initiale ou qui doivent être retirés de cette liste et uniquement pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

CRÉER VOTRE COMPTE SUR LE SITE DEMARCHES SIMPLIFIEES

1/ Cliquez sur le lien

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mise-a-jour-de-la-liste-def-synd>

2/ Cliquez sur l'onglet «**Créer un compte démarches-simplifiées.fr**»



Commencer la démarche

Créer un compte demarches-simplifiees.fr

J'ai déjà un compte

3/Renseignez votre **Email** et **créez un mot de passe**
Ou
Identifiez-vous avec **FranceConnect**



Créez-vous un compte demarches-simplifiees.fr

Email

Votre adresse email

Mot de passe

8 caractères minimum

Créer un compte

ou

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

4/ **Un Email** vous est envoyé pour activer votre compte

Nous vous avons envoyé un email contenant un lien d'activation. Ouvrez ce lien pour activer votre compte.



Ouvrez votre boîte email, et **cliquez sur le lien d'activation** dans le message que vous avez reçu.

Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre

Adresse



Activez votre compte

Bonjour,

Pour activer votre compte sur demarches-simplifiees.fr, veuillez cliquer sur le lien suivant :

https://www.demarches-simplifiees.fr/users/confirmation?confirmation_token=bBh7PEjZzRAxZ3xIVNcL

Bonne journée,

L'équipe demarches-simplifiees.fr

beta.gouv.fr

5/ Cliquez sur le lien reçu

6/ Puis commencer la démarche

Commencer la démarche

Identifier votre établissement

Merci de remplir le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Numéro SIRET à 14 chiffres

Valider

7/ Pour nous aider à progresser dans la construction de nos services en ligne, n'oubliez pas de donner votre avis en fin de téléprocédure grâce au bouton 

